

Les crédits

Nous tenons à assurer aux Canadiens que nous n'hésiterons pas à nous servir, au besoin, des pouvoirs dont nous sommes investis. N'oublions pas que la masse qui repose sur la table ici est le symbole de chacun des pouvoirs que les Canadiens nous ont confiés à nous tous qui sommes ici à la Chambre.

Quelles sont les allégations sur lesquelles l'opposition officielle voudrait qu'on fasse enquête? Ces allégations se divisent en deux catégories. Il y a d'abord les allégations voulant qu'un prétendu informateur du SCRS se soit occupé d'une façon ou d'une autre de recueillir de l'information avec un journaliste de la SRC, qu'il ait par ailleurs pris part à des activités du Parti réformiste du Canada, qu'il ait dans un autre cas tenté d'obtenir une liste des membres du Congrès juif canadien et qu'il se soit peut-être occupé dans un autre cas de recueillir de l'information touchant le Syndicat des postiers du Canada.

Voilà quatre allégations qui font actuellement l'objet d'une enquête de la part du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, qui y a affecté en permanence trois membres de son personnel.

Le second problème a trait à la protection des documents classifiés. Voici en quoi consiste essentiellement la question: Comment une boîte de documents prétendument classifiés a-t-elle pu sortir d'un environnement protégé pour se retrouver dans le sous-sol d'une maison quelque part à Ottawa, et leur contenu aboutir dans les pages d'un grand journal? C'est une question très raisonnable. Ce n'est pas une question que le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité serait normalement capable d'examiner, mais c'en est une que le sous-comité parlementaire pourra examiner.

Il y a d'autres questions connexes, des allégations hypothétiques. Ces questions ont été posées publiquement, et le sous-comité fera son travail, tout comme le CSARS. Le sous-comité consultera le CSARS dans l'accomplissement de son travail, et vice versa. Mes collègues au sous-comité examineront toutes ces questions au cours des prochaines semaines.

Finalement, je considère qu'une commission royale d'enquête à ce moment-ci serait absolument inutile, ridiculement coûteuse et tout à fait superflue sur le plan de la procédure. Je tiens à garantir aux députés et à tous les Canadiens que les membres du sous-comité aborderont les problèmes de façon responsable et rationnelle, sans qu'il y ait chevauchement ni gaspillage de ressources, d'une manière qui redonnera confiance aux Canadiens dans la manière dont le Parlement, le SCRS et le CSARS s'acquittent de leur travail.

• (1520)

[Français]

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, dans un premier temps, on apprend que le coût d'une commission royale d'enquête serait de l'ordre de 9 millions à 25 millions de dollars. Après tout, on est un gouvernement qui a le souci des économies

et je crois qu'il a été démontré à maintes reprises que la population désire un meilleur contrôle des dépenses.

Comme il en coûterait entre 9 millions et 25 millions de dollars pour une commission d'enquête telle que proposée par l'opposition, je serais curieux de connaître le coût réel du sous-comité de mon collègue. Deuxièmement, je voudrais savoir si, selon lui, le sous-comité, tel que composé, exerce des pouvoirs semblables à ceux d'une commission royale d'enquête?

[Traduction]

M. Lee: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Quand on parle de coûts, tous les Canadiens et tous les députés savent que nous touchons tous un salaire en tant que parlementaires. Tous les comités et les sous-comités ont un greffier, un attaché de recherche et d'autres employés, dont le nombre varie en fonction des besoins; mais ils doivent tous respecter les contraintes budgétaires de la Chambre des communes, qui sont assez strictement contrôlées à l'heure actuelle.

Les salaires des députés, le coût des bureaux—nous n'irons pas louer tout un étage dans un édifice quelque part à Ottawa, car nous avons déjà des salles de réunion pour les comités que nous pouvons utiliser—, toutes ces dépenses—là sont déjà prévues dans le budget actuel de la Chambre des communes.

Quant aux pouvoirs et au mandat du sous-comité ou de tout autre comité de la Chambre, d'ailleurs, ils sont énoncés dans le Règlement de la Chambre, mais en termes très généraux. Le mandat du sous-comité dans ce cas—là couvre amplement la question en cause.

Comme je l'ai dit plus tôt, le pouvoir d'obliger les témoins à comparaître et celui d'exiger la divulgation sont pratiquement absolus. Je ne dirai pas qu'ils sont absolus parce qu'il n'y a plus guère de pouvoirs absolus en droit et en politique. Mais ils existent et peuvent être petits ou grands selon ce qu'en feront les députés dans leur travail, aux comités ou à la Chambre.

Il existe quantité de possibilités, de mandats, de pouvoirs et de ressources pour faire le travail.

[Français]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, j'aimerais, par votre intermédiaire, dire au député de Scarborough—Rouge River que je partage totalement ce qu'il vient de mentionner quant aux pouvoirs du sous-comité qu'il préside et quant au pouvoir du Parlement de réviser les décisions de toutes les agences gouvernementales.

Le problème n'est pas avec le Sous-comité sur la sécurité nationale ni avec le député de Scarborough—Rouge River, il est avec les membres qui composent le comité de surveillance, les membres du CSARS qui, eux, lors de leur comparution, le 13 septembre dernier, devant le Sous-comité sur la sécurité nationale, se sont réfugiés derrière une interprétation de l'article 54 de la Loi sur la sécurité nationale pour, à toutes fins utiles, refuser